

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
À SA SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION

Quito (Équateur), 27 et 28 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour	2
2. Liste des décisions	4
3. Décisions prises par le Conseil	6
4. Liste des participants	25

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communication du Président
3. Rapport du Secrétaire général
4. Questions administratives, financières et statutaires
 - a) Rapport du Comité du budget et des finances
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2006
 - c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2005
 - d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
5. Admission à la qualité de Membre
6. Coopération avec le système des Nations Unies
 - a) Participation aux mécanismes de coordination du système
 - b) Acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées
 - c) Comité mixte de siège
7. Programme général de travail
 - a) Rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail pour la période 2006-2007 et sur son évaluation
 - b) Préparation du programme de travail pour la période 2008-2009
8. Groupe de travail sur l'évaluation des risques, la préparation aux crises et leur gestion
9. Comité mondial d'éthique du tourisme
10. Initiative ST-EP

11. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
12. Lieu et dates de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif
13. Examen et adoption des projets de décision de la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif

2. LISTE DES DÉCISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LXXVIII)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
2(LXXVIII)	Communication du Président (point 2 de l'ordre du jour)	6
3(LXXVIII)	Rapport du Secrétaire général (point 3 de l'ordre du jour)	7
4(LXXVIII)	Questions administratives, financières et statutaires a) Rapport du Comité du budget et des finances (point 4 a) de l'ordre du jour)	8
5(LXXVIII)	Questions administratives, financières et statutaires a) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière et plan de dépenses pour 2006 (point 4 b) de l'ordre du jour)	9
6(LXXVIII)	Questions administratives, financières et statutaires c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2005 (point 4 c) de l'ordre du jour)	10
7(LXXVIII)	Questions administratives, financières et statutaires d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 4 d) de l'ordre du jour)	11
8(LXXVIII)	Admission à la qualité de Membre (point 5 de l'ordre du jour)	13
9(LXXVIII)	Coopération avec le système des Nations Unies a) Participation aux mécanismes de coordination du système (point 6 a) de l'ordre du jour)	14
10(LXXVIII)	Coopération avec le système des Nations Unies b) Acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (point 6 b) de l'ordre du jour)	15
11(LXXVIII)	Coopération avec le système des Nations Unies c) Comité mixte de siège (point 6 c) de l'ordre du jour).....	15
12(LXXVIII)	Programme général de travail a) Rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail pour la période 2006-2007 et sur son évaluation (point 7 a) de l'ordre du jour).....	16

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
13(LXXVIII)	Programme général de travail b) Préparation du programme de travail pour la période 2008-2009 (point 7 b) de l'ordre du jour).....	17
14(LXXVIII)	Groupe de travail sur l'évaluation des risques, la préparation aux crises et leur gestion – Plan d'action et budget proposés pour l'évaluation et la gestion des risques par l'OMT (point 8 de l'ordre du jour)	18
15(LXXVIII)	Comité mondial d'éthique du tourisme (point 9 de l'ordre du jour)	19
16(LXXVIII)	Initiative ST-EP – Travail de l'OMT concernant l'initiative « Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté » (point 10 de l'ordre du jour)	20
17(LXXVIII)	Membres affiliés a) Rapport du Président (point 11 a) de l'ordre du jour)	21
18(LXXVIII)	Membres affiliés b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 11 b) de l'ordre du jour)...	22
19(LXXVIII)	Lieu et dates de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif (point 12 de l'ordre du jour).....	23
20(LXXVIII)	Remerciements au pays hôte	24

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LXXVIII)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/78/1 prov. et CE/78/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif,

Décide d'adopter l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session tel que proposé.

.....

CE/DEC/2(LXXVIII)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/78/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication de son Président, S.E. M. Tijani Haddad, Ministre du tourisme de la Tunisie,

1. L'en remercie ;
2. Partage les vues de son Président à propos des initiatives engagées par le Secrétariat concernant la gestion des crises, les conseils aux voyageurs, la lutte contre la pauvreté par le tourisme durable, le rôle de la communication dans le tourisme et le Code mondial d'éthique ;
3. Prend note des suggestions de son Président sur la mise en place d'un réseau d'information entre les pays permettant de réagir systématiquement aux crises affectant le secteur du tourisme, ainsi que sur la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un dispositif de coopération bilatérale ou triangulaire entre pays ;
4. Fait sienne son appréciation quant aux valeurs de compréhension, de tolérance et de dialogue sur lesquelles le tourisme doit être fondé ;

5. Remercie chaleureusement la Tunisie pour l'appui que ce pays apporte à l'Organisation, et
 6. Exprime également sa gratitude aux Vice-Présidents (Équateur et Portugal) pour leur précieuse contribution à ses travaux.
-

CE/DEC/3(LXXVIII)

Rapport du Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour
(documents CE/78/3 et CE/78/3 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport présenté par le Secrétaire général et en ayant débattu,

1. Remercie le Secrétaire général pour sa présentation structurée autour des trois thèmes de la situation du marché touristique, de l'évolution de l'Organisation et des perspectives de celle-ci pour les deux années à venir ;
 2. Prend note avec intérêt des informations que ce rapport contient quant à l'analyse de la situation du tourisme dans le monde qui connaît une tendance positive et qui fait preuve de sa résistance face aux nouvelles crises qu'il doit affronter, notamment le récent tremblement de terre ayant affecté l'île de Java au profit de laquelle il sera fait un effort particulier ;
 3. Se félicite du succès des principales activités et des grands rendez-vous qui ont marqué la vie de l'OMT au cours des derniers mois ;
 4. Note avec intérêt les progrès significatifs réalisés pour l'initiative ST-EP et la mise en fonctionnement de la Fondation dont le siège est à Séoul, ainsi que pour le renforcement des personnels de certains services du Secrétariat ;
 5. Encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue d'étendre la composition de l'Organisation, notamment auprès des États-Unis d'Amérique, compte tenu des développements nouveaux intervenus pour ce qui concerne ce pays, et
 6. Prend acte favorablement des intentions du Secrétaire général en matière de restructuration du Secrétariat, et spécialement de la création prochaine de deux postes de haut niveau dans son équipe de direction, et note que les changements à venir devront permettre la promotion de jeunes fonctionnaires et l'arrivée de nouveaux collaborateurs au Secrétariat dans une perspective de diversification de sa composition.
-

CE/DEC/4(LXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires**a) Rapport du Comité du budget et des finances**

Point 4 a) de l'ordre du jour
(document CE/78/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Comité du budget et des finances,

Se rappelant la recommandation faite par l'Assemblée générale à sa seizième session [A/RES/496(XVI)] selon laquelle le Comité du budget et des finances devrait étudier, en fonction de l'évolution de la situation économique en Espagne, la possibilité de réduire le budget de 2007 pour le rapprocher de la croissance zéro à prix constants,

Notant qu'en Espagne, l'indice général des prix à la consommation a augmenté de 3,7 % en 2005, soit de 1 % cent de plus que l'estimation du taux d'inflation annuel (2,7 pour cent) ayant servi à l'établissement du budget 2006-2007,

Sachant en outre que les prévisions pour 2006 du Fonds monétaire international et de la Commission européenne, dans leurs rapports d'avril 2006, estiment l'inflation en Espagne à 3,5 % environ pour l'année en cours,

1. Rappelle le principe d'une « croissance zéro » du budget de l'Organisation en termes réels ;
 2. Juge réaliste, dans les circonstances actuelles, la proposition du Secrétaire général de ne pas modifier le budget approuvé et de maintenir pour 2007 le montant de 12 517 000 euros ;
 3. Adopte le montant susmentionné, et
 4. Remercie le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et les Commissaires aux comptes (Inde et Espagne) pour leur rapport et le travail considérable qu'ils ont fait.
-

CE/DEC/5(LXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**b) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière
et plan de dépenses pour 2006**

Point 4 b) de l'ordre du jour
(documents CE/78/4 b), CE/78/4 b) Add.1 et CE/78/4 a))

Le Conseil exécutif,

Vu le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend acte du rapport présenté sur le plan de dépenses pour l'exécution du programme de travail de 2006 compte tenu des recettes qu'il est prévu de percevoir, et des mesures prises par le Secrétaire général en matière financière et de personnel pour maintenir une gestion prudente et ajuster les dépenses aux recettes effectivement encaissées pendant l'année en cours ;
2. Approuve l'établissement des prévisions de dépenses pour l'année financière en cours à hauteur de 85 pour cent des crédits approuvés, afin de maintenir l'équilibre budgétaire souhaitable, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale dans sa résolution 496(XVI) ;
3. Prie instamment les Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leur contribution de 2006 et éviter ainsi des retards préjudiciables à l'exécution du programme, et
4. Remercie le Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et les Commissaires aux comptes (Espagne et Inde) pour l'important travail qu'ils ont accompli.

.....

CE/DEC/6(LXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires**c) Rapport des Commissaires aux comptes et comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2005**

Point 4 c) de l'ordre du jour
(documents CE/78/4 c) et CE/78/4 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport des Commissaires aux comptes et les comptes de gestion de l'Organisation relatifs à l'exercice financier 2005,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances présenté par son Président (Argentine),

1. Constate que le total des dépenses budgétaires, à savoir 11 274 701,40 euros, de l'exercice financier 2005 s'est maintenu dans les limites des crédits adoptés ;
 2. Note qu'en 2005, il a été enregistré un excédent budgétaire (523 429,86 euros) après la constitution, conformément à la résolution 498(XVI) de l'Assemblée générale, d'une série de provisions pour un total de 600 000 euros ;
 3. Constate que le niveau record atteint par les recettes budgétaires en 2005 a permis d'exécuter 98,57 % du budget tel que révisé ;
 4. Approuve les transferts de crédits effectués avec l'autorisation préalable du Président du Comité du budget et des finances (Argentine) et du Président du Conseil exécutif (Tunisie), conformément à l'article 5, 3 a) du Règlement financier et à la disposition 3.07 des Dispositions financières détaillées ;
 5. Recommande au Secrétaire général de poursuivre en 2006 les démarches entreprises auprès des Membres qui doivent des contributions à l'Organisation afin d'obtenir le règlement de leurs arriérés, et
 6. Demande au Secrétaire général de transmettre à l'Assemblée générale, avec l'avis favorable du Conseil, les comptes de gestion de l'exercice 2005.
-

CE/DEC/7(LXXVIII)

Questions administratives, financières et statutaires

**d) Application des dispositions de l'article 34 des Statuts
et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 4 d) de l'ordre du jour
(documents CE/78/4 d), CE/78/4 d) Add.1 et CE/78/4 a))

Le Conseil exécutif,

Sachant que les dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts s'appliquent à 28 Membres effectifs, à un Membre associé et à 47 Membres affiliés,

Informé de l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts dont jouissent certains Membres sur décision de l'Assemblée générale à sa seizième session,

1. Apprécie les efforts nécessaires déployés par les Membres pour remplir leurs obligations financières malgré leurs contraintes internes ;
2. Prend note avec satisfaction que le Membre effectif République centrafricaine a réglé la totalité de ses arriérés de contributions, que les Membres effectifs Arménie, Liban et Pakistan ont versé une partie de leurs arriérés et que ces Membres ne relèvent donc plus des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, et se félicite des efforts méritoires faits ainsi par ces pays ;
3. Prend également note que le Membre effectif Burkina Faso n'est plus passible de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement puisqu'il a présenté un plan de paiement de ses arriérés ;
4. Prend acte avec satisfaction que les Membres effectifs Costa Rica, El Salvador et Mongolie ont respecté jusqu'en 2006 les accords conclus ;
5. Constate que les Membres effectifs Géorgie et Yémen ont respecté partiellement jusqu'en 2006 les accords conclus ;
6. Note qu'en application de la résolution 483(XVI) de l'Assemblée générale, les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement doivent être à nouveau appliquées aux Membres effectifs Bolivie, République démocratique du Congo et Soudan puisque, au 1^{er} avril 2006, ces pays n'étaient pas à jour des versements prévus dans leur plan de paiement ;
7. Demande au Secrétaire général de rappeler aux Membres n'ayant pas encore respecté les accords conclus ou ne l'ayant fait que partiellement que l'exemption temporaire de l'application des dispositions en question est subordonnée au respect intégral du plan de paiement convenu ;

Se fondant sur la résolution 483(XVI) de l'Assemblée générale,

Ayant pris connaissance de la communication présentée par la délégation de l'Iraq,

8. Manifeste sa solidarité avec le peuple iraquien et sa compréhension des circonstances spéciales à l'origine du non-règlement, ces derniers temps, des arriérés accumulés par ce pays, que le chef de la délégation de l'Iraq a attribué au terrorisme permanent et persistant contre ce peuple ;
9. Convient que l'Iraq et le Secrétariat constitueront un groupe de travail pour procéder, conjointement avec les Nations Unies, à l'examen des contributions de ce pays pendant la période 1985-2006 afin de détecter d'éventuelles erreurs dans le calcul des montants notifiés à l'Iraq et de parvenir à un accord mutuel sur cette question ;
10. Note que l'Iraq paiera sa contribution au budget de l'OMT pour 2006 ;
11. Autorise l'Iraq et le Secrétariat à entamer des négociations sur les conditions de règlement des arriérés de ce pays, lesquelles comporteront un délai de grâce objet entre eux d'un accord à lui soumettre pour approbation ;

Ayant examiné la demande datée 29 mai 2006 soumise par le Ministre du tourisme, de l'hôtellerie et de l'artisanat de la République de Guinée concernant les arriérés de ce pays,

12. Consent à accorder à la Guinée un nouveau délai jusqu'au 1^{er} décembre 2006 pour se conformer à son plan de paiement tout en bénéficiant de l'exemption de l'application des dispositions du paragraphe 13 ;

Se rappelant la bonne volonté manifestée par le Cambodge, la Mauritanie et la Sierra Leone pour régler leurs arriérés de contributions,

13. Prie instamment ces pays de présenter un plan de paiement à examiner à sa soixante-dix-neuvième session.
-

CE/DEC/8(LXXVIII)

Admission à la qualité de membre

Point 5 de l'ordre du jour
(documents CE/78/5, CE/78/5 Add.1 et CE/78/5 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance des rapports du Secrétaire général sur cette question,

1. Note que la République de Serbie, en abrégé la **Serbie**, est l'État continuateur de l'ancienne Communauté étatique Serbie-et-Monténégro au sein du système des Nations Unies et demeure donc Membre de l'OMT sous cette appellation à compter du 9 juin 2006 ;
2. Accueille avec satisfaction la candidature du **Monténégro** et recommande vivement à l'Assemblée générale de l'approuver lors de sa prochaine session prévue en novembre 2007 ;
3. Décide, dans l'attente de l'admission du Monténégro par l'Assemblée, d'inviter cet État à participer aux activités de l'Organisation et charge le Secrétaire général de définir les modalités de cette participation avec les autorités de ce pays ;
4. Constate l'intérêt dont ont fait part le **Brunéi Darussalam**, le **Tadjikistan**, la **Trinité-et-Tobago**, l'**Union des Comores** et **Vanuatu** pour rejoindre l'Organisation et charge le Secrétaire général de poursuivre les démarches nécessaires en vue d'y parvenir ;
5. Prend note avec satisfaction de ce que le **Burundi** a renoncé à se retirer de l'Organisation et a convenu de soumettre un plan de paiement pour le règlement de ses arriérés, et
6. Charge le Secrétaire général de l'informer des suites données par le Burundi à ce sujet, afin de pouvoir donner son accord audit plan de paiement, conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée.

.....

CE/DEC/9(LXXVIII)

Coopération avec le système des Nations Unies**a) Participation aux mécanismes de coordination du système**

Point 6 a) de l'ordre du jour
(document CE/78/6 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du document CE/78/6 a),

1. Note avec satisfaction la participation régulière de l'OMT aux différents mécanismes de coordination du système des Nations Unies, en particulier au Conseil économique et social (ECOSOC), au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), au Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP), au Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM), à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), au Corps commun d'inspection (CCI) et à la réunion des Conseillers juridiques des organisations du système des Nations Unies ;
2. Félicite le Secrétaire général pour le succès de la réunion du Conseil des chefs de Secrétariat des Nations Unies qui s'est tenu en avril à Madrid, et rend un hommage particulier au Gouvernement espagnol pour sa généreuse hospitalité et son appui remarquable à cette manifestation qui a permis d'accroître la visibilité de l'Institution ;
3. Se félicite en particulier de l'adoption par le CCS du réseau UNTEN tendant à améliorer la coordination entre institutions et programmes des Nations Unies intervenant dans le domaine du tourisme et à accroître la cohérence de leurs efforts, et
4. Demande au Secrétaire général de continuer à lui rendre compte, lors de ses prochaines sessions, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination du système.

.....

CE/DEC/10(LXXVIII)

Coopération avec le système des Nations Unies

b) Acceptation de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées

Point 6 b) de l'ordre du jour
(document CE/78/6 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant été saisi du document préparé à ce sujet, qui contient la note du Secrétaire général des Nations Unies à l'intention du Conseil économique et social en vue de l'acceptation du projet d'annexe de la Convention relative à l'Organisation mondiale du tourisme,

1. Prend note que le Conseil économique et social n'examinera le projet d'annexe que lors de sa session de fond prévue en juillet 2006 ;
 2. Rappelle que cette acceptation ne portera pas atteinte au régime de privilèges et immunités prévu par les accords déjà conclus entre l'Organisation et l'Espagne, et
 3. Demande au Secrétaire général de lui faire rapport sur l'accomplissement de ces formalités lors de sa prochaine session.
-

CE/DEC/11(LXXVIII)

Coopération avec le système des Nations Unies

c) Comité mixte de siège

Point 6 c) de l'ordre du jour
(document CE/78/6 c) rev.)

Le Conseil exécutif,

Informé des développements intervenus en la matière depuis la dernière session de l'Assemblée,

Ayant également entendu la délégation espagnole à ce sujet,

1. Se félicite de la mise en place effective du Comité de siège, qui a approuvé son règlement et a défini sa composition ;

2. Prend acte des différents thèmes abordés lors des réunions qui se sont tenues entre les représentants du Gouvernement espagnol et ceux du Secrétariat, notamment en matière de gestion et de sécurité de l'immeuble du siège et de statuts des fonctionnaires de l'OMT en Espagne, et
 3. Demande au Secrétaire général de le tenir informé des résultats des prochaines réunions du Comité de siège.
-

CE/DEC/12(LXXVIII)

Programme général de travail

a) Rapport sur la mise en œuvre du programme général de travail pour la période 2006-2007 et sur son évaluation

Point 7 a) de l'ordre du jour
(document CE/78/7 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la mise en œuvre et sur l'évaluation du programme général de travail de l'Organisation pour la période 2006-2007, tel qu'il a été présenté au Comité du programme à sa trentième réunion les 15 et 16 mai 2006,

1. Note avec satisfaction le nombre considérable d'activités en cours correspondant aux différentes sections du programme ;
 2. Rappelle que toutes les activités inscrites au programme général de travail pour la période 2006-2007 seront évaluées à l'aide des indicateurs de performance requis déjà approuvés par l'Assemblée générale dans le cadre de l'Agenda 2010 adopté par celle-ci, et
 3. Convient que, pour autant que ce soit réalisable, le Secrétaire général devrait mettre l'accent, dans l'exécution du programme de travail, sur les activités jugées prioritaires par les Membres dans leurs réponses au questionnaire de l'enquête sur le programme de travail que le Secrétariat leur a envoyé en mars 2006.
-

CE/DEC/13(LXXVIII)

Programme général de travail

b) Préparation du programme de travail pour la période 2008-2009

Point 7 b) de l'ordre du jour
(document CE/78/7 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les informations sur la procédure d'élaboration du programme général de travail pour la période 2008-2009, présentées par le Secrétaire général, ainsi que les recommandations préliminaires formulées par le Comité du programme, lors de sa trentième réunion tenue à Madrid les 15 et 16 mai 2006, concernant les principes de programmation et les priorités stratégiques,

1. Note que le Comité examinera plus à fond cette question à sa trente et unième réunion, prévue à la fin du mois d'octobre 2006, à la lumière des réponses reçues au questionnaire de l'enquête sur le programme de travail et des contributions des Commissions régionales et du Groupe stratégique, ainsi que du Conseil professionnel, du Conseil de l'éducation et du Conseil des destinations des Membres affiliés ;
 2. Rappelle que le Comité prendra également en considération les grands problèmes stratégiques mis en lumière dans le Livre blanc et dans l'Agenda 2010 du Secrétaire général soumis à l'Assemblée générale lors de sa seizième session, et
 3. Charge le Secrétaire général de tenir compte de tous ces apports du Comité lors de l'élaboration des principes directeurs proposés pour le programme général de travail de l'Organisation pour la période 2008-2009, qu'il lui soumettra à sa soixante-dix-neuvième session.
-

CE/DEC/14(LXXVIII)

**Groupe de travail sur l'évaluation des risques, la préparation aux crises
et leur gestion**

**Plan d'action et budget proposés pour l'évaluation et la gestion des risques
par l'OMT**

Point 8 de l'ordre du jour
(document CE/78/8)

Le Conseil exécutif,

Se fondant sur la résolution 498(XVI) de l'Assemblée générale par laquelle elle décidait d'accorder une priorité au problème de l'évaluation des risques, de la préparation aux crises et de leur gestion, et de créer un Groupe de travail sur ce sujet,

Rappelant l'autorisation donnée par l'Assemblée d'allouer exceptionnellement un crédit provisionnel de 250 000 euros destiné à cette fin, qui ne serait utilisé que moyennant l'autorisation préalable du Conseil et après définition de ses modalités d'emploi,

Ayant pris connaissance du rapport préparé par le Secrétaire général sur la mise en œuvre de cette résolution,

1. Remercie la France, Président du Groupe de travail, pour l'appui logistique donné aux travaux de ce dernier ;
2. Approuve le plan d'action sur l'évaluation et la gestion des risques pour la période 2006-2007, tel qu'adopté par le Groupe de travail, sur proposition du Secrétaire général ;
3. Autorise le Secrétaire général à utiliser pour la mise en œuvre du plan d'action la dotation provisionnelle ouverte par l'Assemblée générale et considère que la poursuite de cette action à compter du cycle budgétaire 2008-2009 devra être reflétée dans les autorisations normales de dépenses, sans que cela conduise à une augmentation du volume global du budget ;
4. Encourage le Secrétaire général à rechercher des partenariats extérieurs privés venant compléter les moyens alloués par l'Organisation en matière de prévention des risques et de gestion des crises ;
5. Se félicite des actions engagées, sous l'égide du Groupe de travail, pour la préparation de l'industrie touristique à une éventuelle pandémie de grippe, notamment l'incorporation de l'OMT au système de coordination des Nations Unies (UNSIC), l'établissement d'une liaison régulière avec l'OMS et le renforcement des liens avec l'OACI ainsi qu'avec les principales organisations du sous-secteur aérien, le lancement du Réseau d'intervention en cas d'urgence touristique (RIUT) et la création d'un site et d'un portail consacrés à la grippe aviaire ;

6. Demande au Secrétaire général et au Groupe de travail de lui présenter un rapport de fond sur ce sujet, explicitant les raisons qui justifieraient la création d'un Comité permanent compétent en la matière, au vu du rôle qui peut être celui de l'OMT en matière d'évaluation et de gestion des risques, et des compétences qui sont celles d'autres institutions internationales concernées ;
 7. Décide de surseoir à la proposition tendant à transformer le Groupe de travail en organe subsidiaire du Conseil, de sorte à permettre à la réflexion de s'approfondir sur ce sujet, et
 8. Décide également d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa prochaine session.
-

CE/DEC/15(LXXVIII)

Comité mondial d'éthique du tourisme

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/78/9)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la quatrième réunion du Comité mondial d'éthique du tourisme,

1. Constate avec satisfaction le caractère positif des derniers développements de la mise en œuvre du Code mondial d'éthique, tels qu'indiqués dans le rapport soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2005 ;
 2. Accueille favorablement la nomination du Président du Comité, M. Diego Cordovez, pour siéger au Comité directeur de la Fondation ST-EP, et
 3. Prend note que la prochaine réunion du Comité se tiendra à Funchal, sur invitation officielle du Secrétaire régional au tourisme et à la culture de Madère (Portugal).
-

CE/DEC/16(LXXVIII)

Initiative ST-EP**Travail de l'OMT concernant l'initiative « Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté »**

Point 10 de l'ordre du jour
(document CE/78/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général concernant les activités menées dans le cadre du programme de réduction de la pauvreté,

Rappelant la résolution 471(XV) de l'Assemblée générale par laquelle elle avait donné son accord sur le principe de la constitution de la Fondation ST-EP, ainsi que la résolution 503(XVI) par laquelle elle approuvait ses statuts et son installation à Séoul, en République de Corée,

1. Constate avec satisfaction les progrès déjà accomplis dans ce domaine et prend note que les statuts de la Fondation prévoient la nomination d'un Président et d'un Directeur général, ainsi que la création d'un Conseil des gouverneurs et d'un Comité directeur pour en assurer le fonctionnement ;
2. Approuve la composition du Comité directeur et prend note de la nomination de M. Jun Young Jae en tant que Directeur général de la Fondation, sur proposition du Gouvernement de la République de Corée et conformément aux statuts de la Fondation ;
3. Accueille avec satisfaction la décision des Directeurs d'élire Madame l'Ambassadeur Dho Young-shim au poste de Président du Comité directeur ;
4. Charge le Secrétaire général et le Comité directeur de poursuivre leurs contacts auprès des Membres pour assurer la nomination du Conseil des gouverneurs et du Président de la Fondation ;
5. Prend acte avec satisfaction de l'adoption par le Comité directeur des lignes directrices pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des projets afin d'assurer la transparence et l'objectivité de ces opérations ;
6. Salue la sélection par le Comité directeur de cinq projets à exécuter en 2006 ;
7. Se félicite des activités menées par le Secrétariat pour soutenir la Fondation ST-EP et des résultats obtenus dans le domaine de la réduction de la pauvreté par le tourisme durable, notamment au moyen :

- a) de missions de définition de projets ST-EP ;
 - b) d'activités de recherche, de publications et séminaires techniques et de séminaires de renforcement des capacités ;
 - c) de la diffusion de l'information et de la recherche de sources de financement additionnelles pour l'initiative ST-EP ;
8. Apprécie les activités réalisées par le Secrétariat pour la mise en œuvre des projets ST-EP, et
9. Encourage l'incorporation à l'initiative ST-EP de toutes les activités de l'OMT et d'autres organismes dans le domaine du développement durable du tourisme, afin d'en améliorer l'efficacité et la coordination pour ce qui est des ressources humaines, du financement et de la promotion.
-

CE/DEC/17(LXXVIII)

Membres affiliés

a) Rapport du Président

Point 11 a) de l'ordre du jour
(document CE/78/11 a))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Président des Membres affiliés de l'OMT,

1. Remercie le Président pour sa présentation ;
2. Se déclare satisfait de la mise en place de la nouvelle structure du Secrétariat des Membres affiliés, laquelle renforcera, d'une part, le rôle de cette catégorie de Membres au sein de l'Organisation et, d'autre part, la collaboration et le soutien reçus par les départements du Secrétariat de l'OMT directement liés à leur mission ;
3. Se félicite de la mise en marche du Conseil des destinations, ce dernier et les deux Conseils existant déjà – le Conseil de l'éducation et le Conseil professionnel – se répartissant tous les Membres affiliés de l'Organisation ;
4. Salue l'engagement pris par ces trois Conseils de travailler de façon coordonnée et en collaboration avec les divers départements de l'Organisation, afin d'offrir des services de meilleure qualité et d'avoir une plus grande influence ;

5. Note que la réunion générale des Membres affiliés, qui sera l'occasion de rassembler les trois Conseils, se tiendra le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2006 à Porto Alegre (Brésil), dans le cadre du Forum mondial du tourisme organisé par ce pays ;
 6. Prend note de la décision des Membres affiliés de convoquer dans cette même optique, en 2007 en Italie, une grande manifestation commune à tous les Membres affiliés sur un thème d'intérêt général ;
 7. Prend acte avec satisfaction des activités déjà exécutées et de celles programmées pour 2006 et 2007 ;
 8. Est d'accord sur le fait qu'il faut continuer à chercher les moyens de faciliter aux Membres affiliés l'accès à la bibliothèque virtuelle de l'OMT dans les conditions les plus favorables possibles, en raison de la valeur ajoutée qu'elle représente pour eux, et
 9. Félicite le Secrétariat pour ses efforts qui visent à attirer de nouveaux Membres affiliés, ainsi que pour la conception et l'application d'une stratégie qui permettra de renforcer la qualité de ces Membres et qui contribuera à étoffer leur rôle dans les activités et les projets de l'Organisation, et l'encourage à poursuivre dans cette voie.
-

CE/DEC/18(LXXVIII)

Membres affiliés

b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 11 b) de l'ordre du jour
(document CE/78/11 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié qui s'est réuni le 27 juin 2006,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité, et
2. Décide de présenter à la dix-septième session de l'Assemblée générale les candidats suivants à la qualité de Membre affilié :

1. ARAB TOURISM ORGANIZATION (Arabie saoudite)
 2. BUSINESS ARCHITECTS CONSULTANCY, S.A. (Grèce)
 3. CALIFORNIA UNIVERISTY OF PENNSYLVANIA (États-Unis d'Amérique)
 4. CHARISMA PUBLIC RELATIONS (Royaume-Uni)
 5. CONFEDERACION NACIONAL TURÍSTICA, A.C. (Mexique)
 6. ENCIRCA, INC. (États-Unis d'Amérique)
 7. EUROPEAN FEDERATION OF THE ASSOCIATIONS OF PROFESSIONAL CONGRESS ORGANISERS (EFAPCO) (Espagne)
 8. FUNDACIÓN TURISMO VALENCIA (Espagne)
 9. HOHOE DISTRICT ASSEMBLY (HDA) (Ghana)
 10. SEBRAE BRASIL (Brésil)
-

CE/DEC/19(LXXVIII)

Lieu et dates de la soixante-dix-neuvième session du Conseil

Point 12 de l'ordre du jour

(documents CE/78/12, CE/78/12 Add.1, CE/78/12 Add.2, CE/78/12 Add.3 et CE/78/12 Add. 4)

Le Conseil exécutif,

Ayant été informé de la note verbale de l'Espagne sur la procédure relative à la tenue des sessions du Conseil exécutif,

Ayant pris note des offres de la Tunisie, qui assure sa présidence, et de l'Algérie pour accueillir sa prochaine session,

1. Exprime sa reconnaissance à la Tunisie pour la générosité et l'esprit de solidarité dont elle fait preuve en acceptant de différer sa candidature ;
2. Décide d'accepter l'offre généreuse de l'Algérie et de tenir sa soixante-dix-neuvième session dans ce pays accompagnée d'un séminaire sur un sujet à déterminer ;
3. Prend note de la position de l'Espagne et des candidatures de la Croatie, de l'Éthiopie, de l'Iran, du Nigéria et de la Tunisie pour les sessions à venir ;
4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session la question des conditions d'invitation et de tenue de ses sessions ;

5. Décide également qu'à l'avenir, toute candidature devra être accompagnée d'une invitation officielle de la part de la plus haute autorité nationale en matière de tourisme ;
 6. Demande en outre aux États candidats de joindre à la lettre d'invitation le cahier de charges remis par le Secrétariat accepté et dûment signé, et
 7. Charge le Secrétaire général de fixer les dates de sa prochaine session en consultation avec le Gouvernement algérien.
-

CE/DEC/20(LXXVIII)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant mené à bien les travaux de sa soixante-dix-huitième session dans les conditions favorables assurées par le pays hôte,

1. Exprime sa gratitude la plus sincère au Gouvernement de l'Équateur pour cette nouvelle manifestation de soutien à l'OMT et à ses Membres ;
 2. Se sent honoré par la présence de S.E. M. Alejandro Serrano Aguilar, Vice-Président constitutionnel de la République de l'Équateur et du Général Paco Moncayo, Maire de la ville de Quito, à l'ouverture de la session, et
 3. Remercie chaleureusement S.E. Mme María Isabel Salvador Crespo, Ministre du tourisme, S.E. M. Iván López Villalba, Sous-secrétaire au tourisme, et l'ensemble de leurs collaborateurs, et fait part de la reconnaissance de ses membres qui ont pu apprécier le sens de l'hospitalité du peuple équatorien qui les a accueillis dans la ville historique de Quito.
-

4. LISTE DES PARTICIPANTS

Étaient présents à la soixante-dix-huitième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des membres ci-après du Conseil : Allemagne, Algérie, Argentine, Botswana, Canada, Costa Rica, Croatie, Équateur, Espagne, Ethiopie, Guinée, Hongrie, Indonésie, Iran, Italie, Kenya, Liban, Mali, Nigéria, Pérou, Portugal, Qatar, République de Corée, Saint-Marin, Sénégal, Tunisie et Turquie ;
- 2) le Président de la Commission de l'OMT pour l'Afrique (Nigeria) ;
- 3) le Président de la Commission de l'OMT pour les Amériques (Brésil) ;
- 4) le Président de la Commission de l'OMT pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (Chine) ;
- 5) l'Observateur permanent auprès de l'OMT (Saint-Siège) ;
- 6) le représentant des Membres affiliés (Cendant Vacation Network Group (CVNG)) ;
- 7) en tant qu'observateurs, les représentants des États Membres suivants de l'OMT : Colombie, France, Honduras, Iraq, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Paraguay, République dominicaine et Serbie, et
- 8) le Président du Comité du budget et des finances (Argentine).